

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 mai 1960

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

OPÉRATEURS DE RADIO—ANNONCES DANS
LES ÎLES BRITANNIQUES

Question n° 135—L'hon. M. Pickersgill:

1. La Commission du service civil a-t-elle publié des annonces, dans les Îles Britanniques, pour le recrutement d'opérateurs radio au ministère des Transports?

2. Dans le cas de l'affirmative, a-t-on pris des mesures pour procurer à des personnes résidant actuellement au Canada la formation qu'exigent de tels emplois?

L'hon. Léon Balcer (secrétaire d'État intérimaire): La réponse à la première partie de la question est oui. La réponse à la deuxième partie est oui. Ces cours de formation et ces annonces répétées ne nous ont pas aidés, toutefois, à recruter le nombre voulu d'opérateurs radio.

NOYADES ACCIDENTELLES DANS
L'ANSE SECHELT (C.-B.)

Question n° 136—M. Regier:

1. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle enquêté sur l'accident au cours duquel six hommes se sont noyés dans l'anse Sechelt, près de Gibson (C.-B.), pendant une tempête, le 13 avril dernier?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les résultats de l'enquête?

3. Quand, avant cette tragédie, la Gendarmerie avait-elle fait, pour la dernière fois, l'inspection du bateau en question?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): La réponse à la première partie est oui; on a, en effet, enquêté sur l'accident et on continue à chercher les sinistrés.

Quant à la partie 2, six hommes se sont embarqués dans le bateau de M. John Alexander Morrison (36 ans), que ce dernier pilotait; ils ont quitté le chantier d'exploitation forestière de M. Morrison à 5 h. du matin, le 13 avril, pour se rendre à Sechelt (Colombie-Britannique) à environ huit milles de distance. Les eaux étaient très agitées, et le vent soufflait à 45 milles à l'heure, parfois en bourrasques de 75 milles à l'heure. Le bateau en partie submergé a été retrouvé le matin suivant. Il ressort de l'enquête entreprise que cette barque de 15 pieds de long, datant d'une année, avait été surchargée, ce qui, avec le mauvais temps, a tout probablement causé l'accident.

Quant à la partie 3, la Gendarmerie royale du Canada avait inspecté le bateau le 4 avril 1960 et constaté qu'il avait tout l'équipement voulu.

NOMINATION DE MAÎTRES DE POSTE—PRÉFÉRENCE AUX ANCIENS COMBATTANTS

Question n° 137—M. McWilliam:

Le gouvernement reconnaît-il la préférence accordée aux anciens combattants lors de la nomination de maîtres de poste autres que ceux des bureaux semi-urbains et urbains?

L'hon. W. M. Hamilton (ministre des Postes): La réponse est oui, monsieur l'Orateur.

PERSONNEL NAVIGANT DE L'ARC—RETRAITES ET LICENCIEMENTS

Question n° 138—M. Winch:

1. Combien d'officiers du personnel navigant ayant terminé leur instruction, y compris ceux qui sont attachés à une région aérienne ou à l'état-major, ont demandé d'être licenciés de l'Aviation royale canadienne durant les années financières a) 1958-1959, b) 1959-1960?

2. Quel a été le coût estimatif de l'instruction de ces officiers?

3. Combien de membres, qui se sont engagés après avoir reçu une instruction technique, ont refusé de se réengager a) en 1958-1959, b) en 1959-1960?

4. Combien ont fait d'autres arrangements en vue de leur licenciement du service?

M. Egan Chambers (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): La réponse est la suivante: Partie 1: a) 11; b) 10; partie 2: a) \$816,000; b) \$736,000.

Voici la réponse à la troisième partie: a) 584; b) 662.

Voici la réponse à la quatrième partie: En 1958-1959, 41; en 1959-1960, 59.

LEVÉE DES BOÎTES AUX LETTRES DE RUE,
À CHATHAM (N.-B.)

Question n° 139—M. McWilliam:

1. A quelle date a-t-on accordé à l'entrepreneur actuel le premier contrat de transport postal et de la levée des boîtes aux lettres de rue, à Chatham (N.-B.), et quel était le montant du contrat?

2. A-t-on renouvelé ce contrat? Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates et quels étaient les délais stipulés?

3. Après l'expiration du délai du premier contrat, y a-t-il eu appel d'offres publiques pour ce service? Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates?

4. A-t-on négocié avec l'entrepreneur des renouvellements de ce contrat? Dans le cas de l'affirmative, quels ont été les montants convenus dans chaque cas?